



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice – Solidarité

.....  
MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME  
- M P E M -

.....  
AGENCE NATIONALE DE L'AQUACULTURE DE GUINEE



[anag.mpemgn@gmail.com](mailto:anag.mpemgn@gmail.com)

# RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

## Exercice 2022

## Table des matières

I. INTRODUCTION .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
II. SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
III. ACTIVITES REALISEES .....	7
3.1. Renforcement des capacités des acteurs de l'ANAG .....	8
3.2. Contribution à l'approvisionnement des marchés .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.3. Recherche de financements de nouveaux projets .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.4. Coordination, suivi et évaluation des projets en cours d'exécution	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.5. Facilitation et accompagnement pour l'installation des femmes et jeunes dans l'aquaculture privée.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
IV. AUTRES ACTIVITES REALISEES NON PLANIFIEES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.1. ACTIVITES DE SUIVI DES PROJETS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V. ACTIVITES EN LIEN AVEC LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ANAG DANS LA LETTRE DE MISSION 2022.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VI. DIFFICULTES ET SUGGESTIONS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VII. PERSPECTIVES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VIII. PROGRAMMATION DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2022 .....	17

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**AARPG** : Association des Animateurs Rizipiscicoles de Guinée ;

**A.F.D.** : Agence Française de Développement ;

**AGRIFARM** : Agriculture Familiale, Résilience et Marché ;

**APDRA** : Association Pisciculture Développement Rural en Afrique –PP ;

**ANAG** : Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée ;

**APIP** : Agence pour la Promotion des Investissements Privés ;

**BM** : Banque Mondiale ;

**BRLi** : Bureau d'ingénierie, en Assistance Technique à l'ANAG dans le cadre de PISCOFAM ;

**CDMT** : Cadre de Dépense à Moyen Terme ;

**CONAPEG** : Confédération Nationale des Acteurs de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée ;

**CRD** : Commune Rurale de Développement ;

**DOCPA 2** : Document de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;

**DPPA** : Direction Préfectorale de la Pêche et de l'Aquaculture ;

**DRPA** : Direction Régionale de la Pêche et de l'Aquaculture ;

**EGPA** : Etat Généraux de la Pêche et de l'Aquaculture ;

**FIDA** : Fond international de Développement Agricole ;

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique ;

**INADER** : Institut National d'Appui au Développement Rural ;

**JICA** : Agence de Coopération Internationale du Japon ;

**MPEM** : Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;

**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale ;

**PADA-HMG** : Projet d'Appui au développement de l'Aquaculture en haute et en Moyenne Guinée ;

**PDAIG : Projet Agricole intégré de Guinée**

**PASANDAD : Programme d'Appui au Développement Durable de l'Agriculture en Guinée ;**

**PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement ;**

**PISCOFAM : Projet de Développement de la Pisciculture Commerciale Familiale ;**

**PNDES 2: Programme National de Développement Economique et Social**

**SGG : Secrétariat Général du Gouvernement**

**UE: Union Européenne.**

## RESUME EXECUTIF

### INTRODUCTION

Créée par décret 001/PRG/SGG du 3 janvier 2018, l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Aquaculture. A cet effet, elle est chargée d'élaborer la stratégie de développement de l'aquaculture en relation avec les programmes d'empeusement des plans d'eau (étangs, barrages, excavations, retenues hydro-agricoles et mares), d'aménagement, la mise en valeur du potentiel aquacole, des mécanismes d'appui et l'encadrement des aquaculteurs.

L'approvisionnement des populations en produits aquacoles, défini comme une des priorités du Gouvernement, reste un souci quotidien de la plupart des ménages quant à la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de ces produits.

Les captures marines constituent la principale source d'approvisionnement des populations et demeurent insuffisantes notamment sur les marchés ruraux. Les quantités débarquées arrivent généralement dans de nombreux points de vente de l'intérieur du pays dans un état qui laisse à désirer à cause des ruptures de la chaîne du froid entraînant des conséquences sanitaires.

Dans le cadre de la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnel, des revenus des populations, le Gouvernement a inscrit le soutien au développement de l'aquaculture dans la lettre de Mission du MPEM.

Cette orientation du Gouvernement est en parfaite harmonie avec les axes des documents stratégiques de développement notamment le Programme National de Développement Economique et Sociale (PNDES).

Aujourd'hui, de grands efforts sont en train d'être réalisés sur le terrain en termes de décapage des mares temporaires et de construction d'unités de production d'alevins pour le repeuplement des plans d'eau. En 2018, suite au rapport d'activité de fin de projet il a été constaté dans les villages qui ont été couverts par le projet PDRP-GF, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE), une amélioration du taux de consommation variant entre 10 et 13 kg. A cela s'ajoutent les effets induits sur le plan sanitaire, financier, social, environnemental.

Aussi, ces résultats ont concouru à la disponibilité d'expertise nationale au niveau public et privé. L'organisation professionnelle issue des structures des producteurs regroupés en Fédération régionale des pisciculteurs de la Guinée Forestière reste un atout de pérennisation des acquis à consolider.

### BREVE PRESENTATION DU MPEM

#### Contexte institutionnel

Suivant le décret D/2021/165/PRG/SGG du 28 mai 2021, le Ministère de la Pêche, et de l'Economie Maritime a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'économie maritime et d'en assurer le suivi.

A ce titre, il est chargé, entre autres :

- ✓ D'élaborer les textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime et de veiller à leur application ;
- ✓ D'élaborer les stratégies de développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime ;
- ✓ De mettre en œuvre les activités de développement des pêches artisanales, maritimes et continentales, de l'aquaculture et d'économie halieutique et d'assurer leur suivi-évaluation et capitalisation.

Pour accomplir sa mission, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime comprend :

- ✓ Un Secrétaire Général ;
- ✓ Un Cabinet du ministre ;
- ✓ Des Services d'Appui ;
- ✓ Des Directions Nationales ;
- ✓ Des Organismes Publics Autonomes ;
- ✓ Des Programmes et Projets Publics ;
- ✓ Des Services Déconcentrés ;
- ✓ Des Organes Consultatifs.

### **Situation du personnel**

L'effectif général du personnel administratif et technique est de mille trois cinquante-deux (1352) cadres et agents dont quatre cent soixante-trois (463) femmes, soit environ trente-quatre pour cent (34%), repartis ainsi qu'il suit :

- ✓ Hiérarchie A1, A2 et A3 : neuf cent trente (930) cadres, dont deux cent soixante-onze (271) femmes,
- ✓ Hiérarchie B 1 et B2 : deux cent quarante-un (241) agents, dont cent trente-trois (133) femmes.
- ✓ Hiérarchie C : cent douze (112) agents, dont trente-huit (38) femmes,
- ✓ Contractuels temporaires : soixante-trois (63) personnes, dont seize (16) femmes,
- ✓ Contractuels permanents : six (06) personnes, dont cinq (05) femmes.

### **Situation du secteur**

Le secteur de la pêche et de l'économie maritime est présenté dans les divers documents de politique, comme un secteur porteur de croissance économique, devant contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs y évoluant.

Il est d'une importance socioéconomique particulière, en tant que principale source de protéines d'origine animale pour l'alimentation des populations guinéennes.

Le potentiel halieutique marin exploitable est composé de cinq grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes, les gastropodes et les crustacés.

Au niveau continental, la Guinée dispose de plans d'eaux intérieures, des cours d'eaux à grandes potentialités et d'un important réseau hydrographique caractérisé par 23

bassins fluviaux dont 14 internationaux, dans lesquels se pratique la pêche. Les ressources halieutiques continentales sont composées de plus de 130 espèces réparties en 20 familles.

Le potentiel des terres où un contrôle de l'eau est possible est évalué à 520 000 ha ; dont 140 000 ha de terre en mangrove et arrière mangrove, et 200 000 ha de plaines alluviales fluviales.

## **SOUS SECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE**

L'**Agence Nationale de l'Aquaculture en République de Guinée « ANAG »** est créée en 2018, de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction Générale de l'Administration Centrale, est un Etablissement Public Administratif jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie administrative, financière et de gestion.

Sur le plan opérationnel, elle est une structure d'appui-conseil technique et de vulgarisation aux producteurs aquacoles.

### **La mission**

L'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANAG) a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Aquaculture.

### **L'Organigramme**

L'ANAG est administrée par deux organes : le Conseil d'Administration (CA) et la Direction Générale.

- La mise en place du CA est en cours de finalisation ;
- La Direction générale est mise en place par la nomination des deux (2) Directeurs Généraux
- L'Arrêté de mise à disposition des cadres est signé et rendu opérationnel par une Décision d'affectation des cadres aux différents postes conformément au Cadre Organique défini dans le Statut.

Dans le cadre de la représentativité du service à l'intérieur, l'affectation des agents en charge de l'aquaculture au niveau déconcentré est effective au niveau régional et en cours de finalisation au niveau communal et préfectoral.

### **La situation du personnel (titulaire, contractuel, stagiaire)**

Le personnel est essentiellement composé de 32 cadres fonctionnaires mis à disposition par Arrêté/2022/1890/MPEM/SGG du 27 juillet 2022.

Le besoin se situe au niveau des agents chargés d'aquaculture au sein des services déconcentrés.

Pour le cas des contractuels, il n'a pas été inscrit au Titre2 un budget par manque de CA devant siéger sur l'attribution des salaires, primes et autres indemnités.

## L'objectif

Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des revenus.

Pour relever ce défi, l'ANAG a inscrit sa vision sur quatre (4) axes d'intervention qui sont :

- Elaboration et validation du plan stratégique de l'aquaculture 2023-2040 (en quinquennat)
- Accompagnement des privés qui investissent sur fonds propre ;
- Réalisation de partenariat avec les projets des autres ministères (Agriculture, Mines et Environnement) pour apporter des appuis techniques aux demandes de producteurs bénéficiaires intéressés à diversifier leurs productions ;
- Réalisation des projets financés exclusivement pour la production piscicole.

Sur la base du plan d'action 2021 validé en cohérence avec la lettre de mission assignée par le gouvernement à madame la Ministre, trois axes d'intervention décliné en activités prioritaires du Gouvernement ont été réalisées durant l'année 2022.

D'une manière générale, l'ensemble des activités planifiées et réalisées ont été capitalisées et rendues visibles à travers la collaboration avec les services de communication du Département qui ont été associés à la réalisation des différentes étapes du processus d'intervention, notamment en rapport avec les financements extérieurs de projets mis en œuvre.

### **1. Renforcement des capacités des Cadres de l'ANAG et jeunes stagiaires diplômés et en situation de classe**

Du 09 au 17 février 2022, les cadres ont participé à la formation genre et inclusion sociale organisée par le Projet PDAIG à Dubréka, Pita et Kankan. Au cours de cette formation, les participants au nombre de 100 ont été informés sur les objectifs du projet PDAIG, la problématique genre dans le cadre du projet, la dimension genre en tant que concept sociologique, approche de développement et stratégie opérationnelle.

La facilitation était assurée par la spécialiste en sauvegarde sociale, genre et jeune du PDAIG.

Du 22 au 24 avril 2022 s'est tenue sur le site de Tassana, l'atelier de formation des acteurs de mise en œuvre du projet PisCoFam sur les Enjeux environnementaux, sociaux et genre. Plusieurs thématiques ont été développées telles que : normes environnementales et sociales, l'approche AFD relative à la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés par l'AFD ; systèmes de gestion des risques.



Du 17 au 25 mai, l'ANAG a réalisé la mission de collecte des statistiques des pêches dans les mares réalisées par le PDAIG. Les captures ont été déterminées par mare, des contrôles d'engins de pêche utilisés pour les pêches sélectives, et le genre des populations de pêcheur a été déterminé.

Une présentation des outils de collecte de données, les résultats de l'étude sexospécifique, la stratégie genre et le plan d'action genre 2022 du projet ont été réalisées.

Du 17 au 22 juin 2022, le projet PADAHM-G a reçu une mission d'appui des experts de l'Université d'ASTRAKAN-RUSSIE. Cette mission a permis à l'ISSMV de réaliser une étude de faisabilité et d'implantation d'une écloserie et unité de fabrication d'aliments pour poisson à Dalaba.

Du 02 au 03 novembre 2021, l'ANAG a participé à l'atelier d'information et de sensibilisation sur les prises accidentelles de la pêche (BYCATCH). Les thématiques développées ont été les suivantes : BYCATCH des tortues marines, BYCATCH des oiseaux marins ; les conséquences des captures accidentelles ; des mesures à prendre et recommandations.

Du 18 au 21 octobre 2021, l'ANAG a participé à l'atelier de formation des acteurs de mise en œuvre du projet PisCoFam sur la prise en compte des enjeux d'études d'impact environnemental et social et les aspects fonciers.

Les cadres de l'ANAG participants à cet atelier, se sont appropriés des enjeux environnementaux : le dérèglement climatique ; les aspects genre ; les directives des bailleurs ; la réglementation nationale.

Dans le cadre des journées thématiques planifiées en lien avec l'ATP du projet PISCOFAM, des séances de formation pratiques ont été réalisées sur sites à Coyah le 18 janvier 2022. Cette journée a contribué à une meilleure compréhension des expériences conduites dans des situations agro écologiques et socio-économiques différents. Aussi approfondir les constats par l'observation des installations, la mensuration des surfaces et l'exploitation des étangs.

Les principaux thèmes portent sur les pratiques sur la pêche d'étang piscicole, avec analyse des résultats et conseils pour l'exploitation durable d'une ferme piscicole.

Du 03 au 07 mai 2022, l'ANAG a réalisé un atelier de formation appliquée à N'Zérékoré sur l'intensification piscicole dans les étangs de barrage avec comme référence la pisciculture semi-intensive dans les étangs de dérivation. Un nombre de 26 cadres représentant des acteurs du projet ont participé à cette formation. Elle a contribué à l'augmentation des connaissances des participants sur les modèles d'élevage avec les espèces *Oreochromis niloticus* et *hétéro branchus isopterus*.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action environnementale et social (PAES) du projet PISCOFAM, L'ANAG en collaboration avec le projet PISCOFAM, a participé à deux formations d'acteurs identifiés dans les zones cibles.

## 2. Contribution à l'Approvisionnement des Marché

Dans le cadre global de l'approvisionnement des marchés locaux en poissons (y compris les importations), la pisciculture a produit 4 600 tonnes de poissons composés essentiellement de Tilapia nilotica, de juvéniles d'Heterotis niloticus et de silures.

En plus, plusieurs structures piscicoles ont été construits : 300 étangs barrages et d'étangs de dérivations, 50 bassins hors-sols en phase d'extension.

## 3. Recherche de Financement de Nouveaux Projet

La disponibilité et l'accessibilité aux produits aquacoles sont en grande partie soutenues par des financements extérieurs à travers des projets et programmes.

Au cours de l'année 2022, le secteur aquacole a bénéficié de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers (AFD, BM, PNUD, JAPON et la Russie) à travers les projets PISCOFAM, PADAHMG et PDAIG qui couvrent les 4 régions naturelles et sont essentiellement axées sur le modèle d'aquaculture intégrée **familiale et communautaire orientée sur la valorisation écologique.**

Conformément au plan d'actions du département, les activités réalisées ont permis de couvrir les quatre régions naturelles du pays où les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessous ont été obtenus :

N°	Désignation de l'indicateur	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat 2017
1	Couverture des 4 Régions naturelles	4	4	4	4	3	2
2	Nombre de producteurs	3 807	3 051	2 374	1 720	1 560	950
3	Surface productive (ha)	900	923	712	516	472	289
4	Production (tonne)	4 600	2 060	2 068	1 516	330	175

## 4. Facilitation et Accompagnement d'installation des Femmes et Jeunes en aquaculture entrepreneuriale

Dans toutes les activités de recrutement de formation ou d'accompagnement, à l'ANAG on veille au respect des normes établies selon les cas. Dans le cadre des projets, l'ANAG veille sur les principes de genre et d'équité selon les normes établies : 20% de femme et 30% de jeune (cadres et stagiaires confondus).

Au cours de l'année 2022, 109 emplois directs dont 18% de femme ; les techniciens piscicoles 55% de jeune, tandis que les stagiaires sont à 53% de femme dans le cadre du projet PISCOFAM.

## 5. Coordination, Suivi-Evaluation des Projets en cours d'exécution

- Pisciculture commerciale familiale (PISCOFAM) ;
- Aquaculture communautaire / mares (JICA) ;
- Projet de Développement d'Aquaculture intégré de Guinée (PDAIG) ;
- Projet d'appuis aux Développement d'Aquaculture Haute et Moyenne Guinée (PADAHMG) ;

## **6. Autres activités réalisées non planifiées**

Dans le cadre du projet ABE, conformément à la mise en œuvre d'un protocole d'accord entre l'ANAG et l'unité de gestion pour la réalisation des quatre (04) étangs piscicoles pilotes à Mandiana, Kouroussa, Faranah, et Kissidougou ; l'ANAG a réalisé des activités de sensibilisations, formations des bénéficiaires, suivi-évaluation des aménagements de sites, l'empoissonnement de sites, mise à disposition de fertilisants et aliments composés.

L'ANAG a participé à l'élaboration du programme technique annuel budgétisé (PTAB) du projet PISCOFAM et organisé la cession du comité de pilotage du projet à N'Zérékoré avec les membres statutaires du comité de pilotage et des invités.

Cette session a été l'occasion de partager le bilan des activités réalisées du projet au cours de l'année 2022 et d'adapter les prévisions financières pour l'année 2023.

Au cours de cette année 2022, l'ANAG a réalisé des missions de suivi-évaluation sur les zones d'interventions des différents projets pour appréhender le niveau d'avancement des activités, les difficultés rencontrées, proposer des pistes d'amélioration et de faire des recommandations d'améliorations.

Quatre (04) missions de suivi-évaluation en Guinée Forestière et en Basse Guinée pour compte du PISCOFAM et trois (03) en Haute et Moyenne Guinée sur le PADA, ont été réalisées.

D'une manière générale, l'état d'avancement des activités planifiées des projets est satisfaisant. Cependant, il a été agréablement constaté l'installation de promoteurs individuels sans accompagnement de projets pour lesquels la couverture d'appui technique est jugée insuffisante.

Face à cette situation, l'ANAG a souhaité et sollicité des PTF le financement et la réalisation d'un plan stratégique de développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2043, soit 20 ans de planification intégrant toutes diversités possibles suivant le potentiel exploitable en Guinée.

### **6.1. Elaboration du plan de développement de l'aquaculture durable**

Conformément aux recommandations des EGPA en 2013 et au plan d'action 2021, l'ANAG s'est fixée l'objectif d'élaborer un plan de développement durable de l'Aquaculture à l'horizon 2043 avec séquence opérationnelle de 5 ans (quinquennal) dont la première phase est 2023-2027. Un consultant a été recruté et celui-ci a travaillé sur la base d'un contrat financé par l'AFD.

Les TDR du plan ont été validés en mars 2021 et le consultant a livré le premier draft du plan qui a été présenté en atelier de validation au mois de mars 2022 dans la salle de conférence du MPEM.

La version validée a été officiellement transmise au cabinet du MPEM, aux partenaires techniques et financiers, pour son intégration au Plan stratégique halieutique du Département et en vue de son opérationnalisation pour le quinquennat de 2023-2027.

## **6.2. Conception des éléments de textes d'application relatifs aux codes de l'aquaculture**

L'ANAG a travaillé avec le consultant qui a été chargé d'élaborer les éléments d'application du code de l'aquaculture, et le cabinet à cet effet a responsabilisé le conseiller juridique du MPEM pour proposer un mécanisme de finalisation de ces textes pour l'ensemble des trois codes dont l'aquaculture.

## **6.3. Appui à la structuration de la filière aquacole**

L'ANAG collabore à l'appui des organisations professionnelles de l'aquaculture essentiellement basées en Guinée Forestière réunies au sein d'une fédération dénommée Fédération des Piscirizicultures de la Guinée Forestière, dans la zone d'intervention de la composante 1 du projet PISCOFAM : en plus du renforcement des capacités, formation et lobbying, du matériel technique et logistique est affecté à la Fédération pour la permettre de rendre service à ses démembrés : en début de juin 2022 cette Fédération comptait plus de 200 groupements réunis au sein de 17 unions et 2 180 pisciculteurs.

Avec la CNOP, une collaboration à la formation de jeunes stagiaires aux enjeux des organisations professionnelles agricoles a abouti à outiller 6 stagiaires formés en 2022.

## **7. Le Budget**

Dans le cadre de la réalisation des activités de 2022, l'ANAG a bénéficié d'une inscription de 2 739 812 000 GNF dans la LFI dont la planification d'exécution est trimestrielle. A date, deux trimestres sont payés sur quatre soit 684 953 000 GNF par trimestre. A date, le taux d'exécution physique est de 58% et le taux de finalisation de procédure 96%. Cette situation est causée par le départ à la retraite de l'Agent Comptable qui dont le remplaçant n'est pas encore muté par le ministère des finances. Le troisième et quatrième trimestre sont dans le processus d'engagement.

## **8. Les difficultés**

- ✓ Manque de siège approprié pourvu de bureaux ;
- ✓ Insuffisance de techniciens ruraux déployés auprès des demandeurs ;
- ✓ Difficultés et obstacles liés à la production (disponibilité de domaine, équipement, aménagement, alimentation, etc...)

- ✓ Faible disponibilité de budget public pour investir en pisciculture conformément à la demande et au potentiel naturel ;
- ✓ Faible moyen financier des candidats pisciculteurs ;
- ✓ Faible capacité technique à répondre aux demandes d'intensification et de diversification de la technique de production par manque en ressources humaines spécialisées ;
- ✓ Manque de structures techniques de démonstration pour pratiquer des activités de recherche actions basées sur les réalités des producteurs

## 9. Propositions de solutions

- Doter l'ANAG d'un siège approprié ;
- Mobiliser sur fond de l'AFD, un Assistant technique en appui à l'opérationnalisation du plan quinquennal ;
- Réaliser des activités des études de cas et de références technico économiques en rapport avec les priorités de la Lettre de mission ;
- Rechercher des financements pour la mise en œuvre des activités planifiées en lien avec le plan quinquennal 2023-2027 ;
- Poursuivre le plaidoyer pour engager les jeunes formés à servir dans les zones rurales en qualité de vulgarisateurs piscicoles au compte de l'Agence.

## PLAN DE TRAVAIL PRIORITAIRE ANNEE 2023

---

Pour la période de 2023, sur une projection de 13 540 000 000 soumises par l'ANAG, il est lui a été accordé une inscription de **2 459 000 000 GNF** dans la LFI dont la planification d'exécution est trimestrielle, **soit 614 750 000 GNF par trimestre**. Les activités et TDR de mise en œuvre sont en cours d'élaboration en attendant la validation devant la commission en charge du sous-secteur

D'une manière générale, l'évaluation des performances des différents sous-secteurs sera basée sur les indicateurs énumérés dans les plans d'actions élaborés conformément aux Contrats de Performance.

**En effet, le Département de la Pêche et de l'Economie Maritime, conformément à cette orientation Gouvernementale, a défini 5 actions prioritaires qui sont :**

- a) Approvisionnement du marché national en produits halieutiques/poissons
- b) Renforcement de la coopération avec l'Union Européenne (Pêche INN, Accord de Pêche et Commerce)
- c) Renforcement des capacités de surveillance et des Polices de pêche
- d) Amélioration du fonctionnement Structurel et Organisationnel
- e) Réalisation de 5 projets communautaires à impact visible.

Pour le compte de la thématique aquaculture, trois (3) actions sont concernées pour la planification des activités de 2023.

### 1. APPROVISIONNEMENT DES MARCHES EN POISSONS

Dans le cadre de cette action, l'ANAG, à travers les projets du BND et du Finex, assure la coordination de l'ensemble des activités de production de poissons de pisciculture. Les objectifs de production définis et désagrégés par an seront les

indicateurs à suivre pour évaluer la contribution de la pisciculture dans l'approvisionnement des marchés situés dans les zones d'intervention qui sont essentiellement en zones rurales.

**Tableau 1** : Prévision approvisionnement des marchés en poissons

Intitulés des Projets	Situation	Bailleurs	Production (t)	
			Cible	2023
Pisciculture Familiale Commerciale	En cours	AFD	2 640	En cours
Appui Aquaculture Communautaire	En cours	Japon/Russie/PNUD	37,5	En cours
Appui technique ponctuel aux privés	En cours	BND	20	En Cours
Pisciculture Semi Intensive Durable	Financement	2 850 000 Euros	50	DTS
Pisciculture Intégrée Agroécologique	Financement	5 000 000 Euros	100	DTS
Aquaculture Entrepreneuriale/jeunes	Etudes	A rechercher	5 000	-

## 2. AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT STRUCTUREL ET ORGANISATIONNEL

Conformément au statut de l'ANAG, pour son organisation opérationnelle, l'ensemble du personnel central est composé des cadres fonctionnaires mis à disposition par un Arrêté du ministre.

L'ANAG/EPA, est un organe d'appui conseil technique aux producteurs ruraux et promoteurs entrepreneuriaux urbains. A cet effet, de par ce principe et le niveau de son développement, aucune recette n'est attendue dans ses interventions en appui aux producteurs.

Elle nécessite une représentativité effective et de compétences humaines dans les zones d'intervention de demande d'appui technique. Ce besoin est couvert lorsque ce sont les projets qui assurent l'encadrement et la vulgarisation technique mais qui se trouvent être limités dans le temps et par zone géographique cible.

Pour accompagner cette dynamique innovante, certains partenaires comme l'AFD, la JICA et la BM ont mis à disposition de l'ANAG des matériels techniques et motos pour soutenir le positionnement des jeunes formés sédentarisés dans les localités rurales. Ces équipements sont aujourd'hui potentiellement moins utilisés.

Par ailleurs, dans la même perspective, l'ANAG a signé des Protocoles de Collaboration avec les Universités (Dalaba et Faranah) et les Ecoles Professionnelles (Macenta et Mamou) en vue de mobiliser des experts nationaux et internationaux pour enseigner des modules en aquaculture aux jeunes en situation de classe.

Aussi, des partenaires financiers ont inscrit le soutien financier aux jeunes majors qui auraient choisi le Master et/ou la Thèse en Aquaculture, ce qui contribuerait également à l'amélioration des compétences nationales en la matière.

### **3. REALISATION DE 2 PROJETS AQUACOLES A IMPACTS DIRECTS SUR LES POPULATIONS**

#### **a. Contexte de la planification**

S'inspirant de l'orientation de la définition de 5 projets communautaires du Secteur Pêche et Economie Maritime, l'ANAG souhaite réaliser deux (2) projets thématiques aux caractéristiques socio-économiques et techniques différentes mais tous concourant à la production aquacole.

Ils résultent des résultats acquis à travers les projets pilotes et par conséquent répondant aux besoins exprimés par les communautés n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement technique conséquent. Dans la mise en œuvre de ces deux (2) projets, un accompagnement de suivi conseil de la pérennisation des acquis est également prévu.

L'approche stratégique de mise en œuvre de ces deux (2) projets est basée sur :

- ✓ la participation effective des bénéficiaires à toutes les étapes d'installation ;
- ✓ la complémentarité et la synergie d'actions avec les autres intervenants ;
- ✓ la formation et l'appui à l'organisation professionnelle ;
- ✓ le suivi conseil, la capitalisation et la visibilité.

#### **b. Référence stratégique de la mise en œuvre**

Plus que la pisciculture (production de poisson d'eau douce ou d'eau de mer uniquement) le présent Plan d'action est en lien avec la Stratégie de développement Durable de l'Aquaculture (PSDDA) qui vise l'élevage d'organismes aquatiques comme le poisson, les mollusques et crustacés, voire les plantes aquatiques commercialisables.

En Guinée, l'aquaculture se limite pour l'instant à la pisciculture, les expériences tentées dans la crevetticulture n'ayant pas été concluantes. Comme déjà indiqué, la promotion de l'indéniable potentiel qu'offre l'aquaculture constitue pour la Guinée un formidable réservoir d'emplois, un rempart en matière de lutte contre la pauvreté et un mode avéré de développement économique et social durable.

Ainsi, dans le cadre de la planification des projets communautaires prioritaires pour l'an 2023, l'ANAG souhaite mettre en œuvre les deux projets ci-après :

- Appui à la Pisciculture Semi Intensive Continentale Durable
- Projet de Développement de la Pisciculture intégrée et de Valorisation Agroécologique

#### **c. Exécution budgétaire**

Pour la mise en œuvre des activités planifiées, un budget de fonctionnement et d'investissement a été alloué à l'ANAG d'un montant de **2 459 150 000 GNF** de transfert sans investissement sur une prévision de 13 540 000 000 qui comportait le coût d'investissement.



## PLAN D'ACTION DE PRODUCTION AQUACOLE POUR L'ANNEE 2023

N°	Axes Stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Période (Trimestre)	Responsables
I	<b>Renforcement des capacités et visibilité de l'ANAG</b>	Doter l'ANAG d'un siège, de bureaux et en fournitures, matériels mobiliers et biens, informatiques	Services ANAG plus opérationnels	Bons / facture de réception de matériels et équipements	T1	ANAG/DAF /Matériels
		Doter les services en matériels techniques et Equipment (3 Véhicules, 10 motos, 8 lunettes topo, 4 jeux aérateur et oxygénateur)	Services ANAG plus opérationnels	Bons / facture de réception de matériels et équipements	T1	ANAG/DAF /Matériels
		Appuyer à l'élaboration des textes d'application du code de l'aquaculture	Les textes d'application sont élaborés et disponibles	Document de textes	T1 – T2	ANAG / BSD
		Poursuivre les stages et formations des cadres en aquaculture	Niveau de connaissances des cadres améliorées	Nombre de cadres formés	T1-T4	ANAG
		Appuyer à la collecte des données dans les 4 régions naturelles de Guinée	Constitution d'une base de données BDD fiable	Nombres de sites répertoriés et géo référencés	T1-T4	ANAG/BSD
		Organiser la journée nationale de l'aquaculture	Activités aquacoles mieux connues	Fiches d'invitation, supports,	T4	ANAG/Projets

				rapport et liste des participants		
		Mobiliser l'assistance technique internationale	Fiches de postes élaborées et niveau de connaissances améliorés	Nombre de cadres responsabilisés et performants	T1 à T4	ANAG/ PTF
		Participer aux séminaires, fora, colloques, sur le développement de l'aquaculture	Les expériences de l'aquaculture guinéenne sont partagées	Les lettres d'invitation, billets et compte rendu	T1 – T4	ANAG
II	<b>Contribution à l'approvisionnement du marché en produits aquacoles</b>	Appuyer et conseiller les promoteurs du secteur aquacole	Accroissement du nombre de promoteurs et des surfaces de production	Statistiques enregistrées dans le BDD	T1 à T4	ANAG
		Valoriser les mares et retenue dans le cadre de la campagne aquacole 2021	Les plans d'eau sont empoisonnés et sont productifs	Bordereaux de réception des quantités de poissons par plan d'eau	T1 – T4	ANAG
		Produire des alevins et former des jeunes promoteurs dans les stations publiques	Des jeunes sont formés et des quantités d'alevins sont disponibles	Nombre de jeunes formés et quantités d'alevins livrées	T1 à T4	ANAG /DAF

III	<b>Coordination et Suivi des projets</b>	Organiser des réunions du Comité de pilotage des projets	Bilan validé et programmation approuvée	PV du Comité de pilotage	T4	ANAG/Projets
		Suivre et évaluer les projets en cours d'exécution	Niveau d'avancement des projets connu	Rapports d'Activités	T1 – T4	ANAG
		Organiser des séances d'animation et d'échanges inter-acteurs	Les approches d'intervention sont harmonisées	Rapports d'Activités Liste des acteurs et zones d'intervention	T1 – T4	ANAG
IV	<b>Recherche de financement de nouveaux projets</b>	Identifier et Elaborer des idées de projets d'aquaculture durables	Les besoins de financement sont exprimés et répertoriés	Nombre de fiches projets	T1 - T4	ANAG / BSD
		Assurer le Plaidoyer auprès des Partenaires	L'inscription et acquisition de financement	Nombre de projets financés	T1 – T4	ANAG / BSD